

<b>Division des ressources</b> financières et matérielles Direction des Services administratifs et du greffe 777, boul. Marcel-Laurin Montréal (Québec) H4M 2M7	<b>AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES</b>	Appel d'offres public N° 20-012 Exécution de travaux 14_cahier_charges_20191127
--	---	--

## Avis public d'Appel d'offres

### VILLE DE MONTRÉAL

Division des ressources matérielles  
Direction des Services administratifs et du greffe

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **11h00**, à la date ci-dessous, au Bureau du citoyen de l'Arrondissement de Saint-Laurent, 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, Québec, H4M 2M7 pour :

- Catégorie :** Travaux
- Appel d'offres :** 20-012
- Titre de l'appel d'offres :** Travaux de réfection de la surface des terrains de tennis du parc Noël-Sud
- Date d'ouverture :** Mercredi, 17 juin 2020
- Dépôt de garantie :** 10 % de la valeur de la soumission
- Renseignements :** Pour toute question s'adresser à : [saint-laurent.soumissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:saint-laurent.soumissions@ville.montreal.qc.ca)
- Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du vendredi 22 mai 2020
- Visite supervisée des lieux :**  N/A. ou  Oui, obligatoire :  
Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le à , à l'adresse courriel suivante : Les visites auront lieu :

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du greffe à la mairie d'arrondissement de Saint-Laurent, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Saint-Laurent le 22 mai 2020

Le secrétaire du Conseil d'arrondissement,  
Benoit Turenne  
Arrondissement de Saint-Laurent